Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_070-DE

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX

Morlaix Communauté
Séance du samedi 11 avril 2026
Délibération D26-070

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle des Conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Patrick Berger

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Morlaix :** Laetitia Abily à Catherine Tréanton **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec

Était représenté : **Guerlesquin** : Eric Cloarec par Christiane Dugay

---

Délégation de pouvoirs provisoire du Conseil de Communauté vers son président

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 ; L5211-2 ; L2122-17

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09/08/2021 portant adoption des statuts de la communauté et la délibération D23-158 du 10/07/2023

Vu la délibération n°D26-066, en date du 11 avril 2026, portant élection du président de la communauté d'agglomération ;

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_070-DE

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil de communauté nouvellement élu doit procéder au renouvellement des actes de délégation.

Dans l'attente d'un travail à mener sur les attributions que le nouvel organe délibérant entend déléguer au président pour la durée de son mandat, il est proposé de charger le président, par délégation provisoire d'une durée de quatre mois, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense de Morlaix Communauté dans les actions engagées par elle ou intentées contre elle, ainsi que la constitution de partie civile le cas échéant ; procédures d'appel
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Gestion des contrats d'assurance, acceptation des indemnités de sinistre et règlement des conséquences financières
- Décisions relatives à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 7 000 000 € et d'une durée de 12 mois
- Validation et délivrance des pièces administratives et comptables (diverses attestations) à fournir dans le cadre d'un contrôle Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Signature de l'ensemble des documents permettant de percevoir des subventions et autres participations financières des différents partenaires financeurs
- Attribution de tous les contrats relevant du code de la commande publique jusqu'à un montant de 60 000€ HT pour les fournitures courantes, les services et les prestations intellectuelles et 100 000€ HT pour les travaux
- Signature de tous les avenants aux contrats de la commande publique ne nécessitant pas un passage en commission d'appel d'offres dans la limite de 10% du montant initial du contrat ou 10 000€ HT
- Attribution des aides (conformément à leurs délibérations cadres définissant leurs modalités d'instruction)
    1. De financements en faveur des jeunes du territoire (bourse projets jeunes, pass'engagement)
    2. En faveur de la préservation de l'environnement (eau, réduction des déchets)
    3. Pour l'achat de Vélos à Assistance électrique (VAE)

- Décision et signature de contrats permettant la location par Morlaix Communauté en tant que locataire de biens meubles et immeubles pour une durée maximum de 6 mois et un montant maximum de 10 000€

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_070-DE

- Décision et signature de convention d'occupation des biens appartenant à Morlaix Communauté, sans constitution de droits réels, relevant de son domaine public comme de son domaine privé, à titre gracieux ou à titre onéreux pour une durée inférieure à 6 mois
- Exercice du droit de préemption urbain en dehors des zones déléguées aux communes membres et aux partenaires habilités
- Toutes conventions permettant l'occupation courante des équipements culturels et sportifs, de Morlaix Communauté, l'organisation des manifestations, compétitions et formations
- La signature des contrats guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) pour les intermittents du spectacle
- La signature des conventions de résidences d'illustrateurs et d'auteurs en résidence
- Le recrutement d'agents non titulaires au titre de l'article L. 331-1 du CGFP

En cas d'empêchement, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être subdéléguées.

Il est rappelé que lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, il est rendu compte des attributions exercées, par la Présidence et le bureau, par délégation du Conseil de Communauté.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver ces délégations provisoires pour une durée de quatre mois et leur mise en œuvre par le président ou son subdélégué le cas échéant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à la majorité des suffrages exprimés (15 abstentions : Christiane Dugay, Gwénolé Guyomarc'h, Olivier Bellec, Hélène Hetaut-Guézennec, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré, Bernadette Auffret, Nicolas Inisan, Yves Jouan, Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur, Gilles Créach et Aude Goarnisson)

Le secrétaire de séance,
Patrick Berger

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ